SUR LE MÊME SUJET

Raymond Leo Burke : un cardinal frondeur ?

SYNODE SUR LA FAMILLE

Une pétition adressée au pape François récolte plus de 225.000 signatures

AGNÈS CHARETON
CRÉÉ LE 06/05/2015 / MODIFIÉ LE 06/05/2015 À 15H21

©DR

Portée par les milieux traditionnalistes, cette « supplique filiale » qui demande au pape François de réaffirmer clairement la position de l'Eglise sur le mariage, en vue du synode sur la famille, en octobre prochain, est soutenue par le cardinal américain Leo Burke.

La « supplique filiale sur l'avenir de la famille », lancée en janvier 2015 et adressée au pape François, a été signée par plus de 225.000 catholiques du monde entier. En vue du prochain synode sur la famille, en octobre 2015, la pétition demande au souverain pontife de *« réaffirmer de façon catégorique l'enseignement de l'Église sur le mariage selon lequel les catholiques divorcés et civilement remariés ne peuvent recevoir la sainte Communion et que les unions homosexuelles sont contraires à la loi divine et naturelle. »*

Cette pétition a été officiellement initiée par *« des responsables du laïcat catholique et d'organisations pro famille »*, derrière lesquels se trouve l'organisation traditionaliste Tradition famille et propriété, qui n'est pas reconnue par l'Eglise au Brésil, où le mouvement a été fondé en 1960,rappelle *La Croix*. Connu pour ses positions ouvertement critiques à l'égard du pape, le cardinal américain Raymond Leo Burke est l'un des signataires du texte, traduit dans dix langues différentes.

*« **Nos appréhensions** viennent de ce que nous assistons depuis plusieurs dizaines d'années à une révolution sexuelle qui mine progressivement l'existence même de la famille comme cellule de base de la société, sous l'effet*

d'une alliance entre de puissantes organisations et des forces politiques et médiatiques », affirment les signataires, parmi lesquels figurent quatre cardinaux et 22 évêques, toujours selon *La Croix*.

Après le premier synode sur la famille d'octobre 2014, ils font le constat d'une *« désorientation généralisée »* chez certains catholiques, *« causée par l'éventualité qu'au sein de l'Église se soit ouverte une brèche permettant l'acceptation de l'adultère – moyennant l'admission à l'Eucharistie de couples divorcés civilement remariés – et jusqu'à une virtuelle acceptation des unions homosexuelles, pratiques condamnées de façon catégorique comme contraires à la loi divine et naturelle. » « Il est primordial que le Pape François se prononce pour clarifier la confusion croissant parmi les fidèles et pour empêcher que l'enseignement de Jésus-Christ lui-même ne soit dilué »*, peut-on lire sur le site Internet relayant la pétition.

En février dernier, le cardinal Burke avait réaffirmé son opposition à l'ouverture de la communion aux personnes divorcées remariées, dans une interview à France 2. *« Je ne peux pas accepter que l'on donne la communion à des couples non mariés devant l'Eglise. Parce que leur union irrégulière, c'est de l'adultère »*, avait-il affirmé. *« Quant aux homosexuels, ils n'ont rien à voir avec le mariage. C'est une souffrance d'être attiré par une personne du même sexe. C'est contre-nature »*, avait tranché le haut prélat américain.